



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **6 juillet 2009**

Délibération n° 2009-0847

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Politique de soutien de la Communauté urbaine au déploiement des pôles de compétitivité - Contrats de performance**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 26 juin 2009

Secrétaire élu : Madame Najat Vallaud-Belkacem

Compte-rendu affiché le : 7 juillet 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Barret, Mmes Baume, Benekadi, Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à M. Braillard), MM. Auroy (pouvoir à M. Abadie), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à Mme Chevassus-Masia), MM. Barthélémy (pouvoir à Mme Yérémian), Bernard B (pouvoir à M. Coste), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à M. Buna), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Gignoux), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Pillon (pouvoir à M. Reppelin), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : Mme Palleja, M. Turcas.

Séance publique du 6 juillet 2009**Délibération n° 2009-0847**

commission principale : développement économique

objet : **Politique de soutien de la Communauté urbaine au déploiement des pôles de compétitivité - Contrats de performance**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte et les enjeux des pôles de compétitivité de l'agglomération lyonnaise

La politique des pôles de compétitivité a pour objectif d'accroître, à court et à moyen termes, la compétitivité de l'industrie française. Un pôle de compétitivité se définit comme la combinaison sur un espace géographique donné d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques et privées, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets innovants.

Avec cinq pôles de compétitivité labellisés par l'Etat, le 12 juillet 2005, dont deux internationaux initiés par la Communauté urbaine, Lyonbiopôle et Axelera, l'agglomération lyonnaise a été la plus performante en France. Un des facteurs de succès de la labellisation résulte de l'action concertée de la Communauté urbaine et de ses partenaires de la démarche Grand Lyon, l'Esprit d'entreprise dans la conduite de projets économiques, notamment en faveur des filières d'excellence et des grands comptes de l'agglomération.

Aujourd'hui, les pôles de compétitivité sont un élément déterminant de l'ambition internationale de la métropole lyonnaise. L'appui aux pôles de compétitivité, et plus particulièrement aux pôles internationaux, constitue une priorité de la politique de développement économique de l'agglomération.

L'Etat qui a initié cette démarche de pôle de compétitivité en 2005 avait prévu, dès sa création, d'évaluer cette politique après trois années d'exercice plein. Cette évaluation fut menée en novembre 2008. Elle a couvert à la fois le dispositif national et une évaluation détaillée de chacun des 71 pôles.

L'évaluation indique que le dispositif des pôles de compétitivité semble suffisamment prometteur pour être maintenu dans ses grands principes. De plus, les cinq pôles lyonnais ont été classés dans la catégorie de ceux qui ont atteint leurs objectifs.

Trois ans après leur création, les impacts sont déjà sensibles sur le développement de la métropole lyonnaise :

- forte implication des grands groupes et proximité avec la Communauté urbaine dans la conduite de sa politique de développement économique,
- reconnaissance de l'image de Lyon, en particulier sur les pôles internationaux Lyonbiopôle et Axelera,
- renforcement de l'attractivité de la métropole lyonnaise : projet de relocalisation à Lyon de l'Ecole nationale supérieure des arts et métiers (Ensam), d'une unité mixte de recherche Centre national de recherche scientifique (CNRS)-Rhodia et du siège de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (Inrets) à Bron,
- création de grands projets structurants, c'est le cas du centre d'infectiologie.

Les contrats de performance

Après une évaluation positive de la première phase (2006-2008) de la politique des pôles, l'Etat a décidé d'affecter 1,5 milliard d'euros au lancement d'une seconde phase (2009-2011) qui, outre la poursuite de l'accompagnement de la recherche et développement (R&D), coeur de la dynamique des pôles, comprendra trois axes :

- le renforcement de l'animation et du pilotage stratégique des pôles, notamment avec la création des "contrats de performance" et le renforcement des correspondants d'Etat,
- de nouvelles modalités de financements, notamment pour les plates-formes d'innovation,
- le développement d'un écosystème d'innovation et de croissance, notamment le recours plus important aux financements privés et la recherche de meilleures synergies territoriales.

Les contrats de performance sont la nouvelle forme de contractualisation proposée par l'Etat aux pôles de compétitivité et aux collectivités partenaires. Ils s'appuient sur la proposition, par chaque pôle, d'une feuille de route stratégique de 3 à 5 ans, à l'instar des stratégies élaborées par les entreprises.

L'objectif est, d'une part, de se positionner dans leur environnement concurrentiel, tenant compte de toutes ses dimensions technologiques, économique et commerciale, internationale, et d'autre part, de bâtir un plan stratégique d'actions à court moyen terme pour atteindre ses propres objectifs technologiques et de marché.

Cette feuille de route stratégique précise notamment :

- les domaines et thématiques prioritaires du pôle,
- les objectifs technologiques et de marché visés,
- les objectifs de développement du pôle et de son écosystème.

Les contrats de performance sont aussi un outil de suivi, de contrôle et d'évaluation. Chaque pôle s'engageant à mener les actions nécessaires à son développement sur la base d'objectifs stratégiques assortis de programmes d'actions, de calendriers de réalisation et d'indicateurs de suivi des résultats dont une partie sera commune à tous les pôles.

En contrepartie, l'État et les collectivités locales s'engagent sur un soutien financier accompagné d'un suivi stratégique du pôle.

En cohérence avec sa politique de soutien à l'innovation par les projets de recherche et de développement collaboratifs, la Communauté urbaine est sollicitée pour être cosignataire des cinq contrats de performance pour les cinq pôles lyonnais : Lyonbiopôle, Axelera, Lyon Urban Truck and Bus 2015, Imaginove, Techtera ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Valide le principe de s'engager au sein de contrats de performance avec les cinq pôles de compétitivité : Lyonbiopôle, Axelera, Lyon Urban Truck and Bus 2015, Imaginove, Techtera.

2° - Autorise monsieur le président à signer les cinq conventions relatives aux contrats de performance et tout acte y afférent.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juillet 2009.